



2

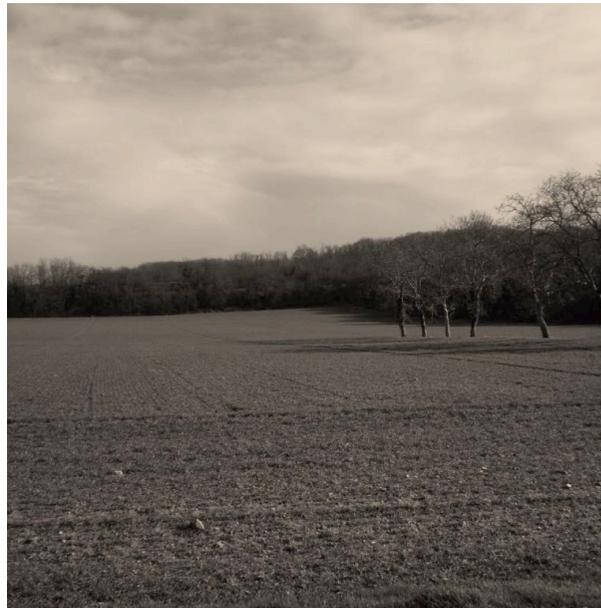
PLU - Boissy-sous-Saint-Yon

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2019

Le Maire – Maurice Dorizon

Ambition 2025	p.3
Parti d'aménagement	p.5
Stratégie de développement et d'aménagement	p.6
Axe 1 – Conforter une dynamique de développement équilibrée	p.7
Axe 2 – Accompagner le développement de la commune par un renforcement du centre-bourg	p.10
Axe 3 – Favoriser une cohérence de l'urbanisation au service d'un mode de vie buxéen	p.13
Axe 4 – Asseoir une identité en lien avec les espaces agricoles et naturels	p.16



- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue la pièce structurante du Plan Local d'Urbanisme.
- Il est l'expression du projet communal porté par les élus et expose les objectifs de développement et d'aménagement spatial qui orientent le dispositif réglementaire.
- Il fait l'objet d'une concertation avec les habitants et d'une association avec les Personnes Publiques Associées.
- Il est débattu en Conseil Municipal.

- Le PADD traduit, dans le cadre du document d'urbanisme PLU, l'ambition et la stratégie de développement territorial des élus.
- Ce document s'organise sur une première partie qui exprime l'ambition pour le territoire à l'horizon 2025. Cette ambition est traduite dans un parti d'aménagement du territoire communal et dans une stratégie déclinée en objectifs.

- L'expression du projet urbain est complétée par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (pièce n°3 du PLU).

L'ambition portée pour Boissy-sous-Saint-Yon à l'horizon 2025 est de renforcer sa place de bourg dynamique proposant un cadre de vie en lien avec la nature aux portes du Grand Paris.

Le projet communal vise la valorisation des ressources du territoire pour impulser une dynamique de développement et d'aménagement renouvelée qui permette aux élus de mieux maîtriser et orienter l'évolution de l'espace communal en faveur d'une qualité et d'une cohérence réaffirmées.

- **Un bourg aux fonctions élargies pour une dynamique et une attractivité confortées**

Après avoir connu plusieurs phases de développement qui ont progressivement étendu l'espace urbanisé du village de Boissy-sous-Saint-Yon, l'ambition est de réorienter le modèle urbain en faveur de la production d'un espace de vie plus attractif, plus qualitatif et plus fonctionnel.

Le soutien au développement et à la diversification des activités, services et équipements proposés aux habitants et aux entreprises, ainsi qu'une plus forte cohésion urbaine et paysagère, permettront de renforcer l'attractivité de la commune, sa capacité à générer du lien entre ses habitants et à proposer une qualité d'accueil à ses usagers.

- **La porte Sud du Grand Paris, une entrée de métropole valorisée par une vitrine qualitative**

Marquant la limite Sud de l'espace aggloméré de la métropole parisienne, Boissy-sous-Saint-Yon entend s'affirmer comme le seuil de l'entrée dans le Grand Paris. Il s'agit de préserver la rupture physique avec le continuum urbain et de renforcer la qualité paysagère et urbaine de l'entrée à la métropole par la RN20.

Le secteur « Bas de Torfou » joue un rôle majeur dans cette ambition. Son évolution future doit accompagner la requalification de l'axe de la RN20 et permettre au bourg de Boissy-sous-Saint-Yon de valoriser des potentialités de développement jusqu'à présent sous-exploitées.

- **Un lieu de vie particulier aux modes de vie en lien avec les patrimoines bâti et naturel**

L'attractivité de Boissy-sous-Saint-Yon s'appuie sur une valorisation globale de ses espaces : résidentiels, économiques, agricoles, naturels, cultivés, jardinés,...

L'ambition est de conforter Boissy-sous-Saint-Yon comme un espace de vie particulier qui

s'appuie à la fois sur une réalité urbaine historique dont les témoignages contemporains forgent son identité et, à la fois, sur un lien étroit avec un environnement proche, accessible faisant pleinement partie du mode de vie buxéen.

UN BOURG AU SERVICE
D'UNE VIE A LA
CAMPAGNE
DYNAMIQUE AUX
PORTES DE
L'AGGLOMÉRATION
PARISIENNE

LA PORTE SUD
DU GRAND
PARIS
UNE ENTRÉE À
LA MÉTROPOLE
QUI VALORISE
LA COMMUNE

UN ESPRIT
VILLAGE AUX
MODES DE VIE
EN LIEN AVEC
LES
PATRIMOINES





La réalisation de l'ambition portée pour la commune à l'horizon 2025 implique des modalités nouvelles d'aménagement de l'espace communal :



L'intensification des fonctions du centre-bourg – services, commerces, logements, équipements – est assurée par une valorisation des potentialités urbaines existantes, une valorisation patrimoniale du bâti et des espaces publics.



L'accessibilité au centre-bourg depuis les différents quartiers de la commune est améliorée par des aménagements favorisant les modes de déplacement actifs (piétons et cyclistes). Ces itinéraires inscrivent des continuités entre les pôles d'animation de proximité et facilitent l'accès à la nature.



Les espaces en continuité avec le centre-bourg accompagnent le renforcement de l'attractivité et de l'accessibilité du cœur de bourg : accueil de nouvelles activités, de nouveaux équipements ou de nouveaux espaces de stationnement.



Les espaces urbains mixtes sont valorisés en faveur d'un cadre de vie favorisant la proximité avec les composantes paysagères et naturelles.



Le Bas de Torfou devient une vitrine de la commune et la porte Sud du Grand Paris : abords de la RN 20 requalifiés, fonctions résidentielles et économiques réorganisées pour une meilleure lisibilité.



L'accueil de nouvelles activités économiques conforte la place de la commune comme pôle d'emploi local. Les espaces économiques poursuivent la qualification de parcs existants et leurs aménagements facilitent leur intégration paysagère.



Les espaces paysagers et naturels sont renforcés et valorisés : ils participent à la constitution d'une trame verte fonctionnelle, ils sont rendus plus accessibles, s'invitent dans les espaces bâtis,...



Le cours de La Vidange et les espaces humides associés sont valorisés en faveur d'une qualité paysagère et d'un fonctionnement biologique amélioré (qualité de l'eau,...).



Les espaces agricoles sont préservés et valorisés en faveur d'une inscription de la commune dans la ceinture agricole francilienne pour des activités agricoles diversifiées et pérennes.

L'atteinte de l'ambition communale implique la mise en œuvre d'une stratégie de développement et d'aménagement.

Cette stratégie s'organise en quatre axes qui précisent les objectifs de la politique communale.

UN BOURG AU
SERVICE D'UNE VIE A
LA CAMPAGNE
DYNAMIQUE AUX
PORTES DE
L'AGGLOMÉRATION
PARISIENNE

1. Conforter une dynamique de développement équilibré

-> un accueil de nouveaux habitants et un soutien à l'emploi local

2. Accompagner le développement de la commune par un renforcement du centre bourg

-> d'un centre village à un centre bourg lisible

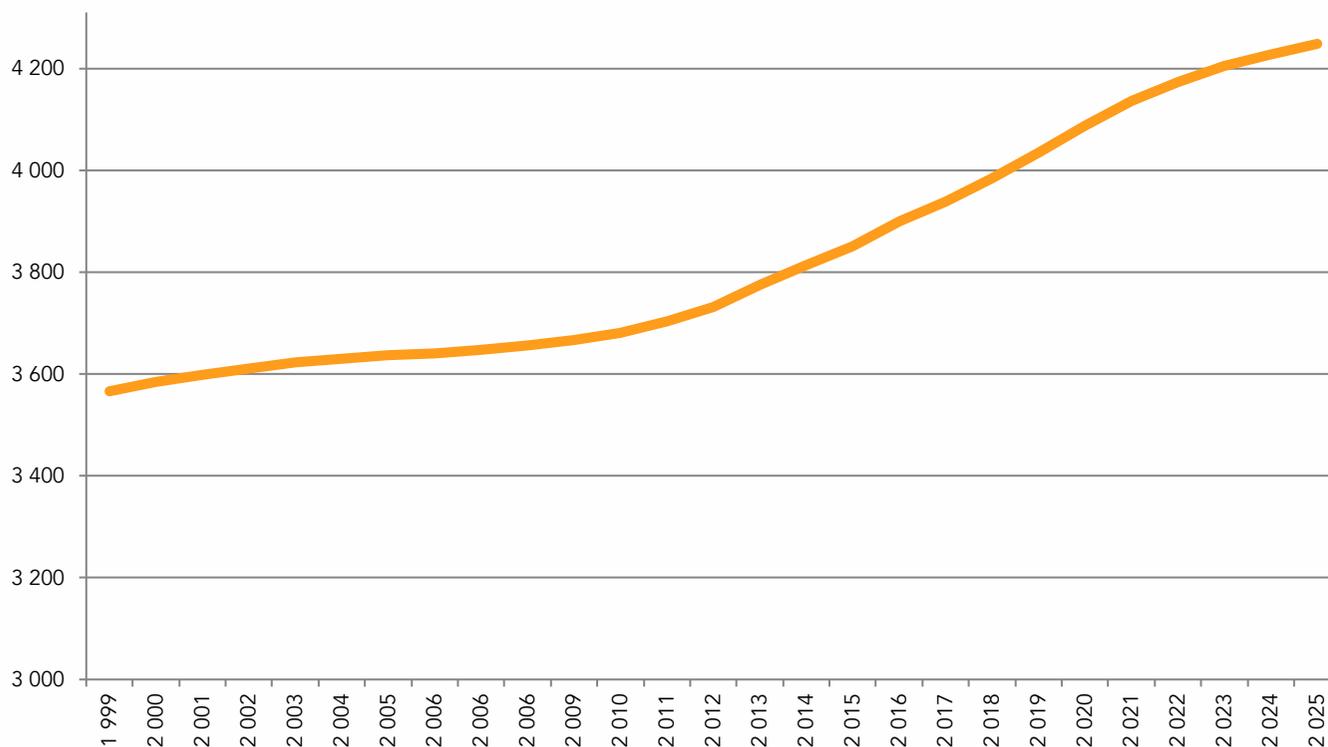
3. Favoriser une cohérence de l'urbanisation au service d'un mode de vie buxéen

-> une harmonie et une qualité urbaines en faveur d'une cohésion des espaces de vie

4. Asseoir une identité en lien avec les espaces agricoles et naturels

-> entre agglomération parisienne et marches de la Beauce, un lien particulier avec l'environnement et les paysages

AXE 1 : CONFORTER UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ



L'affirmation de Boissy-sous-Saint-Yon en tant que bourg structurant s'appuie sur des fonctions résidentielles et économiques renforcées :

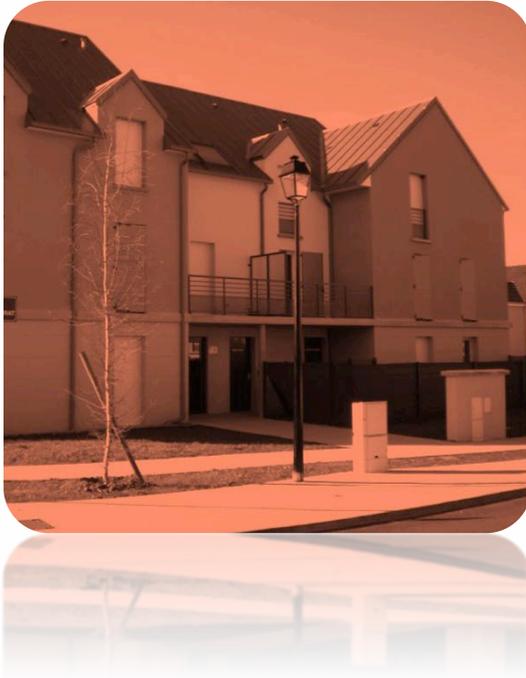
- Boissy-sous-Saint-Yon est une commune attractive qui doit permettre d'adapter son parc résidentiel aux besoins des populations ;
- Pour répondre aux besoins des entreprises et renforcer son offre d'emploi local, la commune doit pouvoir s'appuyer sur des capacités urbaines nouvelles.

• Une adaptation de l'offre en logements aux besoins actuels de la population résidente et de nouveaux habitants

Le maintien de la dynamique de développement de Boissy-sous-Saint-Yon implique la présence d'une population résidente croissante et diversifiée.

L'ambition communale vise la poursuite d'une croissance démographique légèrement accentuée permettant d'atteindre environ 4 300 habitants à l'horizon 2025. Ce niveau de population nécessite la production de près de 210 nouveaux logements. Cette nouvelle programmation résidentielle s'inscrit en faveur d'un élargissement des typologies de logements pour contribuer à une diversité urbaine, générationnelle et sociale (location et accession).

	2017	2025
Population	3 750	4 300
Hab / logt (taille des ménages-)	2,55	2,45
Nb de logements	1 530	1 755
		+ 225 logements
Renouvellement		- 20
Variation logement vacants		+ 15
Variation résidences secondaires		- 10
Besoin en logements		+ 210



- **Un bourg aux fonctions complètes et diversifiées : favoriser le développement de l'emploi local**

L'objectif est de renforcer le nombre d'emplois disponible d'au moins 10% à l'horizon 2025.

Le développement des activités présentes et l'accueil de nouvelles entreprises sont envisagés à travers la valorisation des capacités urbaines existantes dans le centre-bourg, mais surtout, dans le secteur du Bas de Torfou :

- en envisageant, à long terme, la reconversion du site des Marsandes ;
- en prévoyant l'accueil d'activités en complémentarité et en confortement avec la zone économique de Mauchamps ;
- en assurant la reconquête du Bas Torfou, et en limitant les pollutions visuelles et la pollution des sols des abords de la RN20.

- **Un équilibre des espaces urbains - agricoles - naturels préservé**

Pour conforter le caractère agricole et naturel de l'environnement dans lequel s'inscrit le bourg de Boissy-sous-Saint-Yon, le développement résidentiel et économique est envisagé dans un objectif de maîtrise de l'extension des espaces urbanisés.

L'atteinte de cet objectif nécessite une diminution de la consommation des espaces agricoles et naturels dédiés à l'urbanisation.

Aussi, le développement est envisagé, en priorité, par le renforcement de l'enveloppe urbaine existante, par la mobilisation des capacités urbaines existantes et par l'intensification des espaces bâtis existants.

Cependant pour satisfaire les besoins résidentiels et économiques, la réalisation du projet communal nécessite la mobilisation au maximum de 6 hectares. Ce qui correspond à un objectif de modération de la consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles.



Une offre en logements permettant de répondre aux besoins de la population locale tout en prévoyant un développement démographique

-  Une offre en logements élargie pour une diversité urbaine, générationnelle et sociale
-  Une capacité d'accueil qui accompagne le renforcement de la place de Boissy-sous-Saint-Yon en tant que bourg
-  Une préservation des qualités architecturales et urbaines du bourg ancien et une possibilité d'évolution des tissus bâtis anciens

Un bourg aux fonctions complètes et diversifiées : favoriser le développement de l'emploi local

-  Un accueil renforcé de l'activité économique dans le secteur du Bas de Torfou
-  Des capacités d'accueil économique à valoriser
-  De nouvelles activités économiques avec le confortement de la zone Mauchamps : secteur complémentaire à l'activité économique sur la commune de Marchamps (long terme)
-  La RN20 et ses abords requalifiés et pacifiés : nouvelle vitrine urbaine

Un équilibre des espaces - urbains-agricoles-naturels - préservé

- Une maîtrise des espaces urbains
-  des secteurs préférentiels d'urbanisation au coeur de l'enveloppe urbaine constituée



Le centre-bourg est le lieu de la centralité et de l'attractivité de la commune : c'est le premier pôle de services. C'est un espace d'animation économique, sociale, culturelle et le noyau urbain historique de la commune.

Il s'inscrit comme le repère urbain pour l'ensemble des habitants et, constitue le moteur du développement de la commune.

Aussi, l'objectif est :

- de renforcer la capacité du centre-bourg à proposer une offre en commerces, services et équipements pour répondre à l'évolution des besoins des habitants et des entreprises ;
- de valoriser le caractère patrimonial de son bâti et la qualité de ses espaces publics, d'améliorer son accessibilité pour tous les habitants et visiteurs de la commune. L'identité urbaine est renforcée au bénéfice d'une lisibilité et d'une attractivité de l'ensemble de la commune.

- **Un centre bourg commerçant qui allie proximité et convivialité**

Le centre-bourg de Boissy-sous-Saint-Yon constitue le principal lieu de développement de l'offre commerciale de la commune.

Le renforcement du tissu commercial est assuré

par l'accompagnement du développement des activités en place et par l'accueil de nouvelles activités – nouveaux commerces et services à destination des habitants et des entreprises. La fonction commerciale est favorisée dans le centre-bourg. Le patrimoine bâti est valorisé pour faciliter le développement et l'accueil des activités. Les espaces publics sont aménagés pour permettre le renforcement de l'animation commerciale, accueillir les manifestations extérieures.

- **Un centre-bourg patrimonial, vivant et habité**

L'affirmation du centre-bourg s'appuie sur un confortement de son offre résidentielle et sur une politique de valorisation patrimoniale respectueuse des qualités urbaines, architecturales et paysagères.

L'évolution de son tissu bâti s'inscrit en faveur d'un accroissement de l'offre en logements permettant de soutenir la montée en puissance du centre-bourg. Les reconversions patrimoniales du tissu bâti ancien sont recherchées (nouveaux logements, activités, services, tourisme...). Les réhabilitations sont attentives au maintien des caractéristiques architecturales, historiques et répondent aux enjeux de réhabilitation thermique.



- **Un centre-bourg accessible à tous**

L'attractivité du centre-bourg est renforcée par une accessibilité améliorée pour l'ensemble des habitants et des visiteurs de la commune :

- les aménagements sécurisés permettent de favoriser l'accès par les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite ;
- la création de nouveaux espaces de stationnement aux abords du centre-bourg permettent de maintenir les capacités d'accueil et de pacifier les espaces publics centraux.

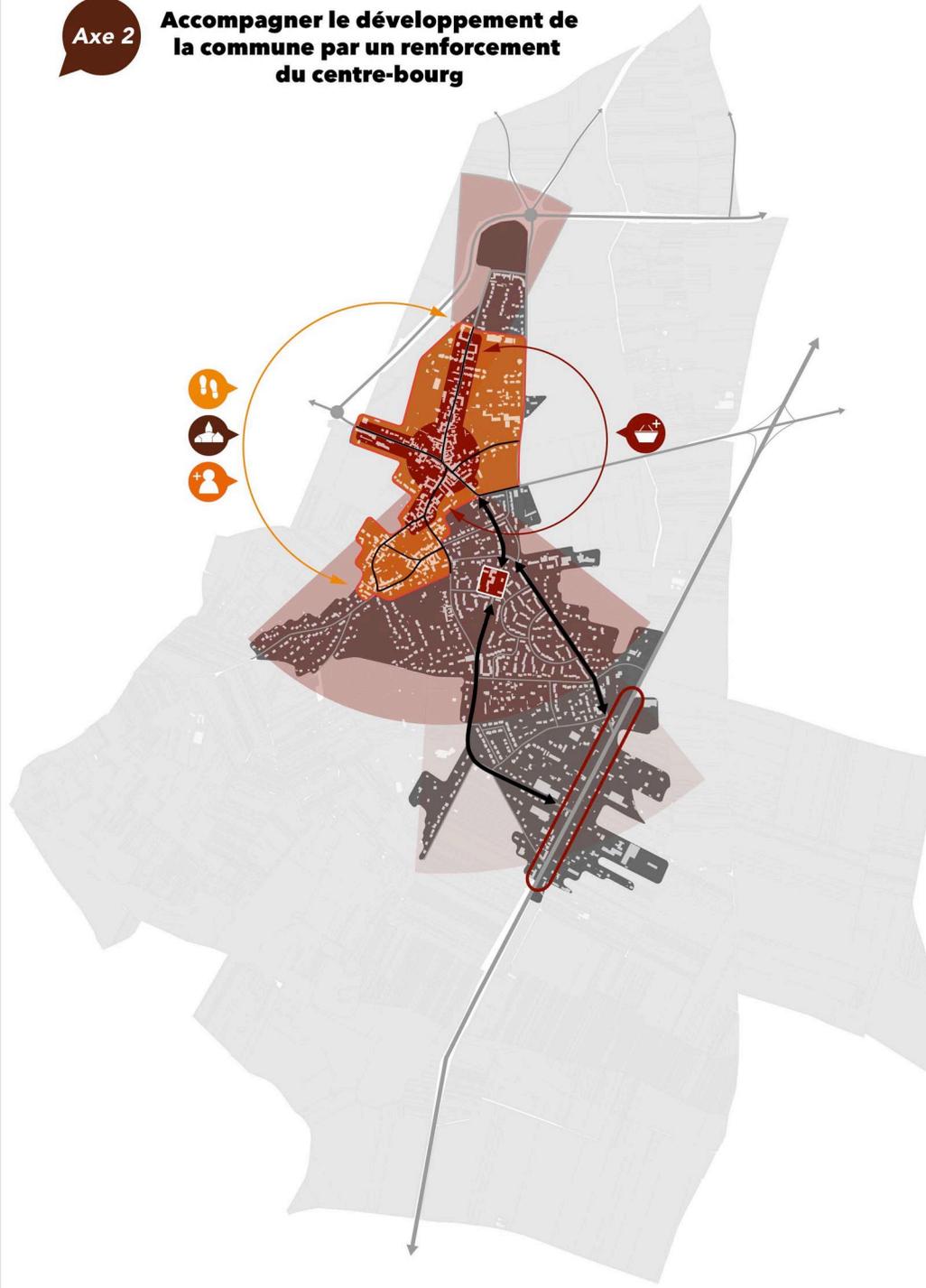
- **Un centre-bourg qui s'appuie sur des pôles secondaires pour une offre de services et d'équipements proche des lieux de vie**

Pour répondre à la diversité des besoins et des attentes des habitants et des entreprises, des pôles de proximité proposent une offre en services et équipements complémentaire.

Le centre-bourg s'appuie sur une dorsale d'animation portée par l'axe des rues Fontaine – Pasteur – Salvador Allende.

Axe 2

Accompagner le développement de la commune par un renforcement du centre-bourg



Un centre-bourg commerçant qui allie proximité et convivialité



Un soutien aux commerces avec plus de capacités d'accueil



Une affirmation du centre-bourg comme principal pôle commercial de la commune



Une redynamisation du centre commercial de la rue Pasteur, support de confortement et de développement de l'attractivité du centre-bourg



Une façade économique renouvelée sur la RN20 en complémentarité avec le centre-bourg



Rues Pasteur et Salvador Alende, avenue de Bechevret : axes partagés de liaisons entre les polarités économiques

Un centre-bourg patrimonial, vivant et habité



Un accueil de nouveaux habitants



Des capacités d'accueil à valoriser dans le centre ancien



Un patrimoine urbain et bâti à préserver qui doit pouvoir évoluer, de nouvelles opportunités à valoriser pour soutenir la fonction de centralité du centre-bourg

Un centre-bourg accessible à tous



Des espaces publics pacifiés et sécurisés facilitant les mobilités douces



Une accessibilité assurée pour les personnes à mobilité réduite

N 0 250 500



La dynamique de développement impulsée sur Boissy-sous-Saint-Yon s'accompagne d'une stratégie de revalorisation et de recomposition qualitative des espaces urbains.

Il s'agit d'une part de s'appuyer sur le renouvellement et l'évolution des tissus pour accompagner la mutation des espaces et des paysages au service d'un cadre de vie plus qualitatif et plus attractif. D'autre part, il s'agit de préparer le développement futur de la commune en anticipant les effets de la requalification de la RN20 et du secteur du Bas de Torfou qui aura un effet de couture urbaine entre les deux rives de la RN 20 (projet d'aménagement à long terme d'un rond-point sur la RN20).

- **Des axes animés et partagés qui redonnent une cohérence à la composition urbaine**

L'armature viaire du bourg constitue un point d'appui pour une nouvelle cohérence urbaine entre cœur ancien, secteurs résidentiels, RN 20 et nouveaux quartiers.

Dans cette perspective, l'intervention est priorisée sur les axes qui supportent les pôles d'animation communaux existants ou futurs :

- rues Fontaine – Pasteur – Salvador Allende et avenue du Béchevret reliant les pôles actifs du bourg

- rues de Châtres – du Puits Grés – de l'Ormeteau – des Sablons (tracé du GR655) assurant la liaison entre le centre-bourg et les grands espaces boisés récréatifs.

Sur ces axes il s'agit :

- de favoriser le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements en faveur des cycles et les piétons ;
- de requalifier le traitement des espaces publics pour plus de convivialité urbaine, de qualité paysagère et écologique ;
- d'améliorer l'accès et le fonctionnement de la desserte par les transports collectifs ;
- de renforcer l'offre en équipements publics, services et commerces pour une meilleure articulation des pôles de proximité ;
- de renouveler la composition urbaine aux abords des voies.

La réalisation d'opérations d'aménagement et d'urbanisme constitue aussi des opportunités pour un renforcement du réseau de liaisons et une amélioration de la continuité des itinéraires à l'échelle des quartiers.



- **Une cohérence et une qualité urbaines renforcées pour une valorisation des trames bâties**

Les évolutions urbaines envisagées par le projet de développement s'inscrivent en compatibilité avec un objectif de préservation de l'identité bâtie de la commune.

L'intensification urbaine et le développement des capacités résidentielles et économiques de la commune visent un renforcement de la cohérence des perceptions et des paysages urbains.

Sans exclure les formes contemporaines intégrées, les morphologies urbaines et les caractéristiques architecturales traditionnelles de la commune doivent être préservées afin de maintenir et de renforcer son identité architecturale et urbaine.

- **Une offre en équipements ajustée en lien avec les besoins des habitants**

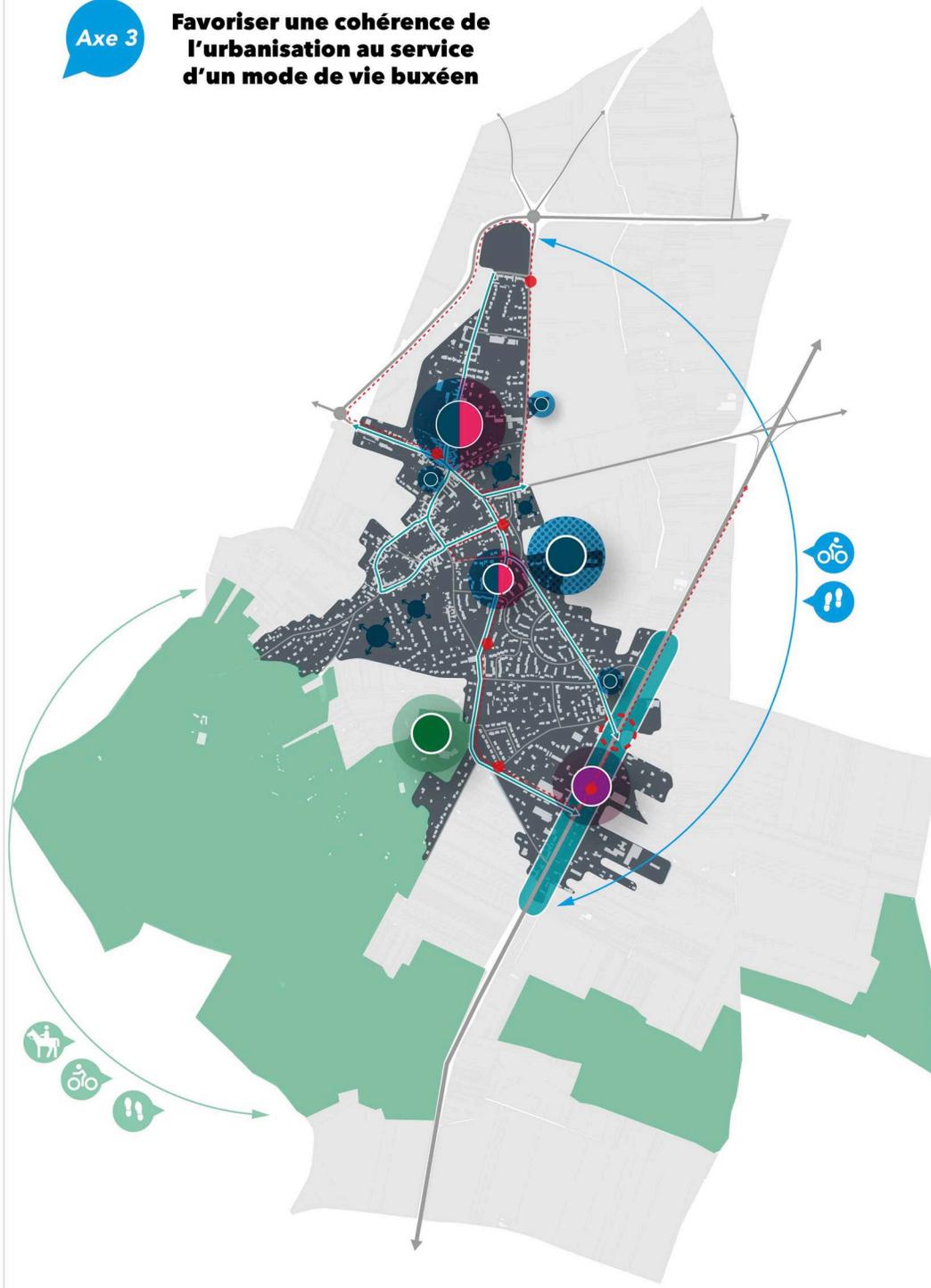
Pour accompagner l'attractivité de la commune et répondre aux besoins des habitants l'offre en équipements est accrue : le pôle scolaire est renforcé et sa vocation est élargie (accueil du périscolaire, école de musique, bibliothèque,...).

Le renforcement de ces équipements accompagne l'inscription d'une dynamique de l'axe centre-bourg – RN20 au bénéfice d'une cohérence urbaine et d'une animation des différents quartiers du bourg.

Le développement des communications électroniques est recherché. Il contribue à **l'évolution des modes de vie et des besoins, à l'accompagnement d'une nouvelle approche des mobilités (télémédecine, e-administration, e-formation...)** et aux enjeux **économiques locaux**.

Axe 3

Favoriser une cohérence de l'urbanisation au service d'un mode de vie buxéen



Des axes animés et partagés qui redonnent une cohérence à la composition urbaine

- ↔ Des rues partagées, déplacements tous modes, requalification des espaces publics
- ↔ Axes des transports en commun support de diversification des fonctions, de requalification
- 🚶🚲 Un renforcement des mobilités douces et alternatives à l'échelle du bourg
- 🚶🚲 Un renforcement des mobilités douces et alternatives en direction des grands espaces boisés récréatifs et des territoires voisins
- 🚶🚲 Une porte d'entrée du Grand Paris réaménagée et plus perméable
- 🚶🚲 Une amélioration de la desserte et de l'accessibilité aux deux rives de la RN20 (effet de couture urbaine) : aménagement, à long terme, d'un rond-point

Une cohérence et une qualité urbaines renforcées pour une valorisation des trames bâties

- 🏠 Des formes urbaines respectueuses de l'identité patrimoniale et renforçant la cohérence urbaine
- 🚶🚲 Une amélioration de la continuité des itinéraires dans le cadre des opérations d'aménagement futur

Une offre en équipements renforcée qui accompagne les besoins des habitants

- 🎓 Développement du pôle scolaire avec une offre périscolaire renforcée
- 🏠 Des équipements diffus dans le tissu bâti
- 🛍️ Renforcement de l'attractivité et de l'offre des pôles services et commerces de proximité du centre bourg et rue Pasteur
- 🏠 Valorisation de la façade sur la RN20 pour l'accueil, la montée en gamme et le développement d'activités tertiaires et de services
- 🏃 Un pôle loisirs et sportif aux portes des espaces boisés récréatifs

N 0 250 500

La qualité des espaces et paysages agricoles et naturels constitue un atout pour le renforcement de l'attractivité et le développement de Boissy-sous-Saint-Yon.

La commune entend conforter son inscription comme premier bourg au-delà de la ceinture agricole francilienne. Elle souhaite

- conserver son identité rurale en préservant ses activités, ses espaces et ses paysages agricoles,
- renforcer sa proximité avec les espaces naturels vecteurs de qualité de vie pour les habitants.

• Une identité rurale confortée par des espaces et des paysages agricoles, sylvicoles à préserver

Les espaces et les paysages agricoles de Boissy-sous-Saint-Yon appartiennent à un ensemble stratégique d'espaces cultivés du sud Essonne. Cet espace présente une fonctionnalité pour les exploitations agricoles et assure une fonction de seuil paysager au-delà des espaces urbains agglomérés associés à la RN20.



Indispensables à son économie locale et à son identité rurale, il s'agit, pour la commune, de préserver ses grands espaces agricoles : la coupure entre le secteur des Marsandes et les entrées Nord et Est du bourg, les espaces maraîchers à l'Ouest et les espaces d'anciens vergers au Sud aujourd'hui cultivés. La qualité des entrées de bourg est également portée par le maintien des paysages agricoles locaux.

La fonction de production de ces espaces est confortée au bénéfice de l'économie locale et du développement de systèmes de production alimentaire de proximité.

L'accompagnement et la valorisation de la production sylvicole sur la commune participent à l'équilibre écologique du territoire, à la valorisation du bois comme énergie locale, au maintien d'une économie forestière locale (maintien en état des chemins d'accès aux massifs boisés sur la commune). Il s'agit de permettre aux transports de bois ronds de fort tonnage de circuler depuis les places de tri des bois jusqu'aux départementales et nationales et d'encourager l'usage du bois local comme énergie, tant en bûches qu'en plaquettes.



- **Une proximité avec la nature renforcée, pour une biodiversité soutenue et, un cadre de vie sain et qualitatif**

La proximité d'espaces boisés associés au massif des Bois de Baviille constitue un atout qualitatif pour Boissy-sous-Saint-Yon. Ces boisements structurent un panorama de fond pour les paysages communaux et marquent profondément l'identité paysagère de la commune.

Les espaces boisés confèrent un caractère qualitatif, valorisent l'image et le cadre de vie offert par la commune. Par ailleurs, il s'agit d'espaces refuge pour les espèces animales et participent au développement des espèces végétales.

Dès lors, il apparaît nécessaire de s'appuyer sur ces espaces pour renforcer les qualités paysagères et biologiques de la commune :

- en protégeant ces espaces forestiers en tant qu'élément structurant des paysages communaux et en tant que réservoir biologique ;
- en renforçant la présence des espaces naturels et du végétal au sein des espaces bâtis afin d'en améliorer la perméabilité biologique ;

- en préservant et en remettant en état les continuités écologiques.

De la même manière, la Vidange et les milieux qui lui sont associés participent à l'animation des paysages et à la diversité des espaces ruraux. Les secteurs de zones humides participent au bon fonctionnement et à la régulation quantitative et qualitative du réseau hydraulique. Le cortège d'espaces arborés qui l'accompagne inscrit le cours d'eau dans le paysage et renforce son rôle de continuité écologique entre les bois de Baviille et la vallée de l'Orge. Il s'agit d'espaces naturels stratégiques à préserver et à valoriser pour organiser un accueil du public respectueux des qualités patrimoniales des sites mais qui soutienne les activités de loisirs, de sensibilisation et de découverte de la nature sur la commune (randonnée équestre, pédestre, cycle,...).

La protection du cadre de vie et la préservation de la qualité urbaine de Boissy-sous-Saint-Yon nécessitent de prendre en compte les spécificités de certains sous-sol présentant des contraintes et des difficultés en adaptant les techniques de construction et d'aménagement.

Axe 4

Asseoir une identité paysagère en lien avec les espaces agricoles et naturels



Une identité rurale confortée par des paysages agricoles protégés

 Une trame agricole paysagère qui traduit l'identité rurale du plateau de l'Arpajonnais



 Des activités agricoles confortées pour une économie rurale vivante

 Des entrées de ville qui valorisent les seuils paysagers agricoles

Une proximité à la nature pour une biodiversité renforcée, un cadre de vie sain

 De grands espaces naturels et de coteaux boisés, une végétation en rive de la Vidange préservés


 Le cours de la Vidange et sa biodiversité, les espaces humides et en eau protégés

 Des fonctionnalités biologiques renforcées pour une biodiversité accrue : maintien et remise en état des continuités écologiques

Une proximité à la nature pour un bien-être au quotidien des habitants et des usagers

 Une trame éco-paysagère qui conforte la place du végétal dans la trame bâtie

 Des espaces naturels accessibles : chemins de randonnées, sentiers balisés, parcours équestres

N 0 250 500